

T OULOUSE-LE-CHÂTEAU (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome VI (1854)**

Tolose, Thelouse, Toluse, Thoulouse,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton, perception et bureau de poste de Sellières ; à 2 km de Sellières et 24 de Lons-le- Saunier. Alt. : 256^m.

Le territoire est limité au nord par Monay, au sud par Montchauvrot et Montchauvier, à l'est par Darbonnay et à l'ouest par Sellières. Fangy, Baudin, Sur la Côte et le hameau de la Clochatière font partie de la commune.

Il est traversé par les anciennes routes de Sellières et de Lons-le-Saunier à Poligny ; par les chemins vicinaux tirant à Lons-le-Saunier, Mantry, Monay, de Sellières à Saint-Lamain, de Fangy à Toulouse, Baudin, Sellières et Monay, et par le chemin dit du *Suif*, tendant de Toulouse à la route départementale de Sellières ; par la Bruine, le ruisseau de Jouhans qui y prend sa source, les ruisseaux de Gorget, du Verdet et le ruisseau de Toulouse.

Le village est divisé en plusieurs quartiers disposés soit sur le bord de l'ancien chemin de Sellières à Poligny, soit sur les deux côtés du chemin qui monte à l'église. Les maisons sont généralement bien bâties en pierre et la plupart couvertes en tuiles. On y remarque l'ancien château de M. de Marnix, la maison de M^{me} de Martignat et plusieurs autres de construction moderne, de belle apparence. Le hameau de Fangy est situé entre deux éminences.

Population : en 1790, 603 habitants ; en 1846, 897 ; en 1851, 832, dont 402 hommes et 430 femmes ; population spécifique par km carré, 200 habitants ; 114 maisons, savoir : à Toulouse, 75 ; à Fangy, 38, et les forges de Baudin.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1706.

Vocable : saint Speusipe, saint Méleusipe et saint Éléosipe.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Toulouse a reçu les cotes 5 E 240/5 à /7. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 7175 à 7186, 3 E 8272 et 8273.

Tables décennales : 3 E 1377 à 1385.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1095 à 1097, 5 Mi 23, 24 et 1185.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1809 : surface territoriale 414^h ; surface imposable 389^h, savoir : 147 en vignes, 114 en terres labourables, 111 en prés, 7^h 76^a en friches, 3^h 69^a en sol et aisances de bâtiments, 3^h 28^a en



jardins, 2^h 03^a en pâtures, 97^a en vergers, 16^a en broussailles, 9^a en murgers et 8^a en carrières, d'un revenu cadastral de 27.307 fr. ; contributions directes en principal 4496 fr.

Le sol, assez fertile, produit du froment, peu d'orge, d'avoine et de navette, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits, d'excellents vins- rouges, peu de vin blanc, du foin et des fourrages artificiels. On importe les deux tiers des céréales et on exporte les trois quarts des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches et quelques porcs. Les abeilles n'y réussissent pas. Les habitants fréquentent les marchés de Sellières. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 3.500 kg de fromages, façon Gruyère.

Les patentables sont : 2 menuisiers et 1 maréchal-taillandier.

Forges de Baudin : Le haut-fourneau de Baudin fut établi en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat, du 11 février 1783, qui permettait de transporter le haut-fourneau de Frontenay à l'emplacement du Moulin-Baudin, sur le ruisseau de la Braine, près de Sellières. Il ne commença à rouler qu'en 1795 ou 1796. Jusqu'en 1823, il ne produisit que de la fonte en gueuses qui servait à l'usine de Syam pour la fabrication du fer. A cette époque, on commença à faire quelques fourneaux à deux marmites et ce qu'on appelle la *poterie de fonte*. Ce travail était alors, comme partout, d'une grande simplicité. Le personnel de l'usine ne se composait que d'une vingtaine d'ouvriers. Aujourd'hui, la fabrication a progressé et s'est mise à la portée des besoins sans nombre de notre époque ; chaque année, avec son haut-fourneau, ses cubilots, ses 105 ouvriers occupés à l'intérieur et ses 100 ouvriers occupés à l'extérieur, cet établissement jette dans le commerce de France et de l'étranger un million et demi de kilogrammes de fonte moulée, fourneaux économiques de toute espèce, calorifères, ornements, statues, pièces de mécanique, etc.

Le groupe, situé en partie sur Sellières et en partie sur Toulouse, se compose d'une maison de maître, de quatre ou cinq maisons pour les ouvriers, de plusieurs corps de bâtiments renfermant le haut-fourneau, la fonderie, cinq sableries, les ateliers de menuiserie, de serrurerie et de montage de fourneaux, de deux halles à charbon, de deux magasins et d'une chapelle.

Les forges de Baudin appartiennent à M. Edmond Monnier, qui les administre avec une rare intelligence. Il y a créé la plus belle compagnie de pompiers dû département, chargée de la manœuvre de deux pompes ; une bonne musique militaire composée de 20 exécutants ; une société de saint Vincent de Paul, destinée à porter des secours dans plusieurs communes environnantes. Des frères de Marie et des sœurs de l'ordre de la Providence y donnent l'instruction aux enfants, et un ouvroir y est ouvert aux jeunes fille, où elles apprennent l'ordre et le travail.

La première pierre de la chapelle a été posée, le 16 juin 1853, par Mgr Mabile, évêque de Saint-Claude, qui a consacré solennellement cet édifice le 1^{er} octobre 1854. Cette église, dédiée à l'Immaculée Conception de la Vierge et à saint Laurent, martyr, se compose d'une nef à quatre travées, d'une abside, d'une chapelle et d'une sacristie, et a été construite dans le style ogival du XIII^e siècle, d'après le plan qui en a été donné par le R. P. Martin, archéologue distingué dont les sciences déplorent aujourd'hui la perte. L'autel unique est placé sous un *ciborium* à quatre faces, supporté par quatre colonnes et surmonté d'un campanile. Le Saint-Sacrement est conservé dans un *repositorium*, au fond de l'abside. Le chœur est séparé de la nef par une grille gothique que surmonte un crucifix, selon l'ancien usage ; de chaque côté du chœur se trouvent deux ambons, destinés à la lecture des leçons de l'épître et de l'évangile. A droite est un orgue d'accompagnement de douze jeux, sorti des ateliers de M. Ducroquet.

L'église de Baudin est desservie par un aumônier qui a charge d'âmes et par un chapelain qui remplit les fonctions de vicaire. L'office du chœur y est fait tous les jours par une maîtrise de douze enfants de chœur

qui a reçu sa règle et son institution de Mgr l'évêque de Saint-Claude. L'organisation et la discipline intérieure de cette maîtrise, l'éducation qui y est donnée, sont conformes, autant que possible, aux modèles que l'histoire ecclésiastique nous fournit sur les anciennes écoles attachées aux églises principales. L'aumônier est le supérieur de la maîtrise. Un cimetière érigé sur le penchant d'une colline, non loin de la chapelle, a été béni le 12 août 1855.



Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère près de l'église ; une maison commune renfermant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 garçons et 40 filles ; une fontaine à Toulouse, une autre à Fangy et 6^h 66^a de terres et parcours, d'un revenu de 53 fr. 68 c.

Bois communaux : 20^h qui se coupent tous les 25 ans.

Budget : recettes ordinaires 2748 fr. ; dépenses ordinaires 2748 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 129 fr. ; dépenses ordinaires 61 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le mont Toulouse est un mamelon allongé qui s'élève comme un phare au-dessus du bassin de la Braine, dominant d'un côté les opulentes plaines de la Bresse et de la Bourgogne, de l'autre les premiers gradins du Jura. A quelle circonstance l'humble bourgade celtique suspendue à ses flancs ou perchée à son sommet, dut-elle l'honneur de porter le nom de la célèbre capitale des Tectosages, décorée par les Latins du titre pompeux de *Roma Garoniae* ? Ce n'est point assurément à sa topographie, car il n'y a aucune similitude de situation entre le Toulouse du Languedoc et le Toulouse du Jura. Quelques médailles romaines, des tombeaux, des traces de vieux chemins sont les seuls restes que ce village puisse faire valoir pour appuyer l'antiquité de son origine. Il est très probable que l'église bâtie sur la montagne en l'honneur des saints *Jumeaux* Speusippé, Eléosippe et Mélasippe, martyrs vénérés à Langres, fut élevée sur les ruines d'un temple païen. Le culte de ces saints dut être introduit dans le Jura par saint Lothain au V^e siècle.

Placé à la limite extrême des cantons du Warasq et du Scodingue, le territoire de Toulouse fit partie de la dotation de l'abbaye de Mouthier-en-Bresse et passa à ce titre au monastère de Baume. Ce fait est prouvé par les chartes. Lorsque Urbain II confirma, en 1090, les possessions de l'abbaye de Baume, il énuméra les églises de Vers, *Wars*, de Toulouse, *Montis Tolose*, d'Asnans, *Asnensis*, de Mont-Alègre, *Montis Alacris*, et du château de Neublans, *Neblensis Castri*, qui toutes avaient appartenu à Mouthier. Les sires de Rye, issus de ceux de Neublans, avoués du prieuré de Mouthier, furent pendant plusieurs siècles seigneurs moyens-justiciers à Toulouse, et les abbés de Baume revendiquèrent toujours sur ce lieu les mêmes droits qu'à Montaigu et au Pin. On est forcé d'admettre que les comtes de Bourgogne ne devinrent hauts-justiciers de cette seigneurie qu'en vertu d'une inféodation consentie en leur faveur par l'abbaye de Baume, substituée aux droits du prieuré de Mouthier.

Seigneurie : Toulouse était le chef-lieu d'une prévôté comprenant Toulouse, Monay, Darbonnay et Fangy, et dépendait de la châtellenie de Poligny. Il fut même, sous Jean de Marnix et ses successeurs, le centre d'un bailliage. Les sujets étaient libres ; ils ne devaient que des cens en argent, en grains, en poules et en cire, et étaient tenus de faire le guet et garde au château de Grimont ou dans la ville de Poligny lorsqu'il y avait imminent péril de guerre. Ce n'était que par tolérance qu'ils pouvaient se retirer dans les maisons-fortes bâties sur la montagne et appartenant à divers gentilshommes.

Jean de Marnix, originaire du pays de Savoie, au comté de Tarentaise, secrétaire ordinaire de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, douairière de Savoie et comtesse de Bourgogne, à la cour de laquelle il avait été élevé ainsi que Jeanne de Cerf, son épouse, ayant acquis, en 1510, de Louis Rollin, seigneur d'Aimeries, un domaine considérable à Toulouse, que Nicolas Rollin, conseiller au grand conseil, chancelier et chef des conseils du duc Philippe-le-Bon, avait prétendu posséder à titre de franc-alleu, songea à s'y retirer sur ses vieux jours et à relever la grosse tour placée au centre de ce domaine.



Pour devenir maître absolu de toute la seigneurie, Marnix usa de diverses ruses. Il acheta des héritiers de Guy d'Usie une rente annuelle de 100 fr. qui avait été constituée au profit de ce dernier, sur le domaine de Colonne, le 4 juillet 1477, par Jean de Chalon-Arlay IV, au nom de Marie de Bourgogne, afin de payer les gens de guerre qu'on devait opposer à Louis XI. Muni de ce titre de créance, le rusé diplomate exposa à la princesse l'ardent désir qu'il avait de devenir son vassal dans le comté ; il fit valoir les services qu'il lui avait rendus et ceux qu'il pourrait encore lui rendre dans la suite, et la décida à lui céder la prévôté de Toulouse «avec les amendes de la justice moyenne et basse, cens, rentes en deniers, grains, vin, tailles, cire, poules, qui y étaient attachés,» en échange de sa rente sur la terre de Colonne. Marguerite lui fit cette cession par un acte du 17 septembre 1512 et la fit ratifier par Charles-Quint le 21 juillet 1517, après avoir obtenu l'année précédente l'adhésion de l'abbé de Baume. Elle permit encore, en 1316, à Marnix de faire construire dans son nouveau domaine un moulin à vent, un colombier à pied et une tuilerie, avec la faculté de couper dans ses bois de Colonne tous bois vifs pour faire ces constructions et tous bois morts pour chauffer sa tuilerie. Jean de Marnix acquit encore, en 1518, un fief considérable que possédait à Toulouse Simon de Quingey. Devenu trésorier général des finances de l'archiduchesse Marguerite, l'empereur Charles-Quint, pour prix des nombreux services qu'il avait rendus dans ce nouvel emploi, lui concéda, au mois de septembre 1527, la haute justice sur Toulouse et le droit d'ériger un signe patibulaire à deux piliers pour l'exécution des criminels.

Il acquit une si grande fortune, qu'il fut en mesure de prêter à l'empereur Charles V, le 17 juillet 1536, une somme de 300.000 livres, pour laquelle il lui fut constitué une rente de 600 florins sur le Hainaut. Du mariage de Jean de Marnix avec Jeanne de Cerf, naquirent Jacques, Ferdinand et Jeanne de Marnix, mariée à Nicolas de Gilley.

Jacques de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse, fit un nouveau prêt à Charles-Quint, qui lui reconnut sa créance par un acte du 26 août 1555. Ce titre renferme un préambule assez curieux ; le voici: «Charles, etc., comme en l'an quinze cens cinquante-deux, pour subvenir aux grands et urgens affaires qu'auvons à supporter à cause de la présente guerre paravant encommenchée par le roy de France sans aulcune raison, ayant sous umbre damityé et avant que de nous déclarer lad. guerre prins et pillé hostillement noz subjectz et aultres bons marchans par mer et par terre, à notre très grand regret et desplaisir nous ayt esté besoing et nécessité de promptement recouvrer et furnir grandes et excessives sommes de deniers et les employer à l'entretienement et souldes des gens de guerre de cheval et de pied retenuz tant pour resister aux emprinses du roy de France et ses adherens que pour pourvoir à la garde serrelté préservation et deffence de noz pays de par deçà, nous aurions fait requérir notre bien amé messire Jacques de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse, qu'il nous voulut fournir et avancer en prest certaine somme de deniers, lequel pour nous faire service, etc.»

Jacques de Marnix eut de Marie de Haméricourt, Philippe , et de Marie de Bonière, Gérard et Hélène de Marnix.

Philippe de Marnix, seigneur de Toulouse, connu sous le nom de baron de *Sainte-Aldegonde*, se rendit fameux dans l'histoire des troubles des Pays-Bas en 1566. Il encourut la disgrâce de Philippe II, roi d'Espagne, qui ordonna la confiscation de ses biens. Des commissaires envoyés par le parlement de Dole vinrent, en 1567, mettre le séquestré sur la terre de Toulouse et nommèrent Claude Froissard, de Sellières, pour gérer ce domaine au nom du roi. La peste faisait alors tant de ravages à Toulouse, que ni les commissaires ni M. Froissard n'osaient y entrer. Ils eurent tous le soin de tester avant de commencer leurs opérations.

Philippe de Marnix avait un cousin, du nom de Jean, qu'il avait engagé dans le parti des rebelles et qui fut tué en duel, en 1567, par le baron de Beauvoir, ne laissant pour héritière qu'Ursule de Marnix, sa fille. Cette demoiselle épousa Bertrand Beltz de Lutzerard, sénéchal du pays de Clèves, et obtint des archiducs Albert et Isabelle la restitution en sa faveur de la seigneurie de Toulouse. Amélie-Elisa Beltz de Lutzerard, épouse de Guillaume Heltsgen a Gereschonem, Jeanne et Anne-Madeleine de Lutzerard, filles et héritières de Bertrand de Lutzerard et d'Ursule de Marnix, supplièrent, le 10 août 1610, Clériadus de

Vergy, comte de Champlitte, gouverneur de Bourgogne, de leur accorder un délai suffisant pour faire leur reprise de fief.



Anne-Madeleine de Lutzerard, mariée à Jean-Guillaume, seigneur de Hassel, eut Toulouse dans son lot et fit administrer ce domaine, dès l'an 1634, par Jacques-Antoine de Marnix, seigneur de Crilla, son cousin. Guillaume, baron de Blisterdoff, ayant obtenu Toulouse à titre d'échange, en 1683, Louis XIV fit saisir cette terre en vertu d'un prétendu droit d'aubaine qui n'avait jamais existé dans le comté de Bourgogne, et la vendit à M. de Pinsonneau, conseiller-maître à la cour des comptes de Dijon, qui à son tour la revendit, en 1719, à M. Dolard. Pierre-Joseph Monnier, conseiller-maître à la chambre des comptes de Dole, profita de cette circonstance pour demander au roi son droit de retenue féodale. Guillaume-Joseph Muyard, seigneur de Cognac, conseiller-maître à la même cour et ennemi personnel de M. Monnier, son collègue, recourut à l'abbé de Baume pour obtenir la même faveur. L'abbé consentit à lui céder son droit, sauf à lui à le faire valoir comme il l'entendrait. Un procès s'engagea devant la chambre des comptes ; après plusieurs arrêts préparatoires, M. Monnier triompha en 1725. Cet acquéreur eut d'Anne-Marie de Montgenet neuf enfants ; un seul survécut : Charles-Joseph-René Monnier, prêtre, qui mourut à Dole le 21 octobre 1796. Sa fortune immense se partagea entre ses héritiers du côté paternel et du côté maternel, c'est-à-dire entre les familles Bouverot et de Montgenet. Plusieurs de ces héritiers étaient en émigration. L'Etat provoqua un partage et se fit attribuer la part de tous les membres émigrés. Le lot échu à la nation, qui comprenait une partie du château et du domaine de Toulouse, fut vendu en détail le 4 juillet 1799.

Prévôté : La prévôté de Toulouse fut d'abord possédée par une famille noble de nom et d'armes. Guillaume de Toulouse, *de Tolousâ*, chevalier, fut témoin, en 1170, avec Gérard de Vers, Aymon de Grozon et Falcon d'Aumont, d'une donation faite par Guy Geneveis à l'abbaye de Rosières, de deux vignes situées à Poligny. Morestin de Toulouse, chevalier, vivait en 1192 et faisait grande figure à la cour des sires de Salins. Ce fief passa à Othe de Poligny, dit des Grands, qui en fit hommage à l'abbé de Baume en 1291. Jean de Poligny, chevalier, capitaine du château de Grimont, le possédait en 1369, et fonda à cette époque, dans l'église de Toulouse, une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. C'est ce même fief que le chancelier Nicolas Rollin possédait en 1422 et que son petit-fils vendit comme étant, de nature allodiale.

Sergenterie ou *petite prévôté* : Elle était possédée héréditairement, en 1272, par Hugues de Poligny, dit Beugre, et, en 1399, par Huguenin, son petit-fils, chevalier.

Pierre dit Bogras de Poligny, chevalier, demeurant à Toulouse, fit l'aveu de ce fief envers l'abbaye de Baume en 1303.

Huguenin Matal reçut en don la sergenterie de Toulouse, à charge d'un cens de 15 livres de cire. Henri Matal lui succéda. De ce fief dépendaient en arrière-fief plusieurs domaines tenus en 1290 par Guyon de Saint-Aubin, chevalier, Simon de Larnay (faubourg d'Arbois) et autres.

Etat de Toulouse au moyen-âge : Toulouse se composait de deux quartiers tout à fait distincts ; sur la montagne étaient l'église, le presbytère et plusieurs tours ou maisons-fortes formant un bourg, dit le *Bourg-Dessus*, qui était habité par de riches gentilshommes appartenant aux familles dites de Poligny, de Darbonnay, de la Chassagne, de Saint-Aubin, du Chesne, des Vignes, de Chaussin, etc. Au pied de la montagne, s'étendait le *Bourg-Dessous* ou *d'en-Bas*, dans lequel se trouvait la maison féodale, flanquée de tours, de la famille de Rye, qui fut possédée dès le XVII^e siècle par M. Guillaume-Joseph Muyard de Cognac et Jeanne-Pierrette de Cognac, sa fille, épouse du baron de Moyria. M. Claude-Louis, baron de Moyria, en fit donation, le 17 avril 1836, à M. René-Amable-Victor Muyard de Martignat, son cousin, mort le 2 mai 1843, laissant de M^{me} Barbe-Françoise-Lucile Clerc, son épouse, deux fils, Louis-Antoine-Victor et Charles-René-Amable Muyard de Martignat, propriétaires actuels de ce domaine.

Le Bourg-Dessus fut saccagé par les troupes de Louis XI. Les tours furent renversées. Les ruines de la seule tour du prévôt, près de l'église, que Jean de Marnix avait l'intention de relever, subsistent encore et sont d'un effet très pittoresque. M. de Marnix fit bâtir son château, non point sur la montagne, mais sur le bord de la route de Sellières à Poligny, proche de celle de MM. de Rye. Il se composait de deux tours



placées aux angles d'un grand corps de logis à un seul étage, d'écuries, remises, caves magnifiques, d'une cour et d'un jardin. Inhabité depuis 1793, il est mal entretenu par ses propriétaires. En face était une belle chapelle qui a été convertie en habitation particulière. Les pestes et surtout les guerres du XVII^e siècle ont réduit Toulouse à l'état de simple village.

Eglise : L'église de Toulouse, située sur la pointe d'une montagne, comme toutes les églises anciennes, est dédiée aux saints Jumeaux dont elle possède, depuis peu de temps, des reliques authentiques, et se compose d'une grosse tour carrée surmontée d'une flèche, d'une nef, d'un chœur à riches nervures ogivales, d'une chapelle et d'une sacristie. Le pavé du chœur et de la chapelle contient plusieurs pierres tombales très remarquables, représentant des personnages gravés au trait. Cette église fut desservie, jusqu'au XVII^e siècle, par un curé, un vicaire et quatre ou cinq chapelains organisés en corps de familiarité. La calande des treize confrères et la confrérie du Saint-Esprit y faisaient leurs exercices. On comptait dans cet édifice quatre chapelles : la première avait été fondée, le 2 septembre 1269, par Jean de Poligny, en l'honneur de saint Jean-Baptiste : MM. de Marnix en conservèrent le patronage ; la seconde, en l'honneur de la Sainte-Trinité, avait eu pour fondateur, en 1427, Humbert des Vignes, de Fangy ; la troisième, dédiée à sainte Marguerite, fut érigée, le 2 novembre 1429, par Gilles de Chaussin, et enfin la quatrième, dédiée à la sainte Vierge et à saint Jean-Baptiste, dut sa fondation, le 20 août 1437, à Gilles Jourdain de Toulouse, conseiller et maître des requêtes du duc Philippe-le-Bon. Cette chapelle, décorée avec luxe et qui renferme la belle tombe de Claude Jourdain, était desservie par deux chapelains.

Biographie : Toulouse est la patrie des deux familles Matal et Jourdain, sur lesquelles l'historien Chevalier a fourni de grands détails, et de dom Hilarion Monnier, mort en 1707, savant bénédictin, auteur de plusieurs ouvrages et habile controversiste.

Bibliographie : Histoire de Poligny, par Chevalier. —Archives de la préfecture du Jura.